



Une journée dans l'Histoire

# L'investiture de Tebboune par l'image

Page 3

# LE JOUR

## D'ALGERIE

Votre quotidien national

Quatorzième année - N° 4960 - Ven. 20 - Sam. 21 décembre 2019 - Prix : 10 DA

Musique

### Il y a trente ans disparaissait le maître zornadji Boualem Titiche

Page 24

44° vendredi du hirak

## Les manifestants marchent pour une Algérie meilleure

Page 4

### Bilan 2019 La guerre sans cesse recommencée

Par Mohamed Habili

**A** l'heure venue du bilan annuel, que faut-il retenir de la crise syrienne, dont il faut quand même signaler qu'elle va sur sa neuvième année, sinon quelle ne présente plus le même visage depuis que l'armée turque a occupé une partie du nord de la Syrie à l'est de l'Euphrate, au lendemain immédiat du retrait partiel des troupes américaines ? Si ce retrait américain s'était produit comme annoncé en décembre 2018 par Donald Trump lui-même, qui à ce moment l'avait justifié par la victoire complète remportée sur Daech, il y a tout lieu de croire qu'il ne se serait pas réduit à un simple transfert de forces d'un endroit en Syrie à un autre, comme ce fut le cas en octobre dernier, même s'il est vrai que ces forces ont été diminuées de moitié. La moitié restante a été redéployée à Deir Ezzour autour des champs pétroliers pour à la fois les protéger et poursuivre leur exploitation. C'est ainsi qu'en 2019 la crise syrienne est morte dans sa première forme pour en renaître dans une deuxième, toute nouvelle par rapport à la première, même si elle en découle. Dans son nouvel avatar, cette crise, de l'avis général l'une des pires que le monde ait connues depuis longtemps, a cessé d'apparaître, à première vue tout au moins, comme une guerre civile opposant les forces du régime en place et celles de ses alliées à des groupes rebelles eux-mêmes soutenus par des alliés extérieurs. Mais comme la crise que connaît n'importe quel pays qui serait occupé par des forces étrangères.

Suite en page 3

### Le nouveau président de la République prête serment

# Tebboune résolu à instaurer une nouvelle ère pour l'Algérie



Ph/E. Soraya/J. A.

Le président élu, Abdelmadjid Tebboune, a prêté serment lors d'une cérémonie organisée jeudi à cet effet au Palais des congrès. Il prend ainsi officiellement ses fonctions pour un mandat de cinq ans. Comme le prévoit la Constitution, la cérémonie d'investiture s'est déroulée en présence de toutes les hautes instances du pays. Lire page 2

Hydrocarbures

## Le régime fiscal désormais séparé des lois de finances

Page 5

Journées du théâtre amazigh

## «Cfawa» de Béjaïa s'invite sur les planches d'Alger

Page 13

Le nouveau président de la République prête serment

# Tebboune résolu à instaurer une nouvelle ère pour l'Algérie

■ Le président élu, Abdelmadjid Tebboune, a prêté serment lors d'une cérémonie organisée jeudi à cet effet au Palais des congrès. Il prend ainsi officiellement ses fonctions pour un mandat de cinq ans. Comme le prévoit la Constitution, la cérémonie d'investiture s'est déroulée en présence de toutes les hautes instances du pays.

Par Meriem Benchaouia

Dans son premier discours, le huitième Président a esquissé les grandes lignes du programme qu'il compte mettre en œuvre sans délai, eu égard à la «sensibilité» de la conjoncture. A l'entame de son discours, le Président a salué le «sursaut national» qui s'est manifesté à l'occasion de l'élection présidentielle du 12 décembre, évitant de mettre en péril la pérennité de l'Etat, ainsi que le «grand rôle» assumé par l'Armée nationale populaire dans la défense de la souveraineté nationale, la sauvegarde de la stabilité du pays et l'accompagnement du hirak (le mouvement populaire né le 22 février). Le chef de l'Etat a appelé à l'unité de tous, quelles que soient les divergences, et à mettre la main dans la main pour construire la «nouvelle République, forte et respectée», sur la base des principes de la Révolution de Novembre 54 qui est «notre référent». Dans la perspective de l'avènement de cette nouvelle République, M. Tebboune a souligné que l'Algérie avait besoin d'établir des priorités. Dans ce contexte, il a affirmé que l'Etat sera à l'écoute des «aspirations profondes» du peuple, notamment pour une «nouvelle gouvernance, l'Etat de droit, la justice sociale et les libertés démocratiques». Il a estimé que pour relever les défis qui se posent, il était nécessaire de dépasser la situation actuelle, relevant, à cet égard, que la confiance du peuple en les institutions de l'Etat devait être rétablie. Parmi les points figurant sur sa feuille de route, le président de la République a cité la lutte «organisée» contre la corruption et l'esprit de distribution «anarchique» de la rente. En matière d'économie, le chef de l'Etat a notamment annoncé une refonte du système fiscal et la promotion des énergies renouvelables. Il a adressé un appel «sincère» aux hommes d'affaires et aux chefs d'entreprises à investir «avec force» pour développer et diversifier l'économie, les assurant de son plein soutien.

## Vers la suppression de l'IRG

Au volet social, le président de la République a affirmé que l'Etat œuvrerait sans relâche à la promotion de la qualité de vie du citoyen et à soutenir son pouvoir d'achat notamment la classe moyenne et les catégories précaires. Il a promis la suppression de l'impôt sur le revenu global (IRG) en revalorisant les salaires des Algériens pour booster leur pouvoir d'achat rogné par la dégradation de ce



PH. Soraya J. A.

dernier. Il promet l'élaboration d'un plan national de prévention et de dépistages gratuits de toutes les maladies liées à la vieillesse et un plan de prévention de toutes les maladies à prévalence pour toutes personnes depuis la petite enfance aux adultes. Evoquant le secteur de l'Habitat, le Président Tebboune a réitéré l'attachement de l'Etat à mettre fin à la crise du logement, affirmant que «nous n'accepterons jamais que l'Algérien continue à vivre dans des bidonvilles ou dans des habitations précaires». Au sujet de la presse, le nouveau président appelle à plus de professionnalisme et d'éthique, assurant que les libertés seront respectées en exigeant la crédibilité des sources et l'éloignement du sensationnalisme. Au sujet de la publicité publique, il promet de la régler définitivement en instaurant des

règles objectives et transparentes. La presse électronique bénéficiera des aides, assure le nouveau président.

## L'Algérie s'opposera «avec force» à toute tentative d'ingérence étrangère

Le président de la République a réitéré l'attachement de l'Algérie au principe de non-ingérence dans les affaires intérieures des pays, comme elle s'oppose «avec force» à toute tentative d'ingérence étrangère dans ses affaires internes. Il a affirmé que l'Algérie, qui «refuse de s'immiscer dans les affaires intérieures des Etats, s'opposera avec «force» à toutes les tentatives d'ingérences étrangères qu'elles soient». Il a assuré, dans le même cadre, que l'Algérie œuvrera à entretenir des

relations d'amitié et de coopération avec tous les pays «exceptés ceux avec lesquels l'Algérie n'a pas de relations diplomatiques pour des raisons objectives». Le nouveau président a indiqué, en outre, que l'Algérie est «disposée» à apporter sa contribution dans la lutte contre le terrorisme mondial et le crime organisé transfrontalier, ainsi que le trafic de drogues et tous les fléaux sociaux, en vue de participer «efficacement» à réaliser la paix et la sécurité dans le monde.

## Il réitère son engagement d'amender la Constitution

Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune a réitéré son engagement pour l'amendement de la Constitution «dans les quelques mois ou semaines à venir». Il a

rappelé ses principaux engagements, à leur tête «l'amendement de la Constitution, pierre angulaire pour l'édification d'une nouvelle République, durant les mois à venir, voire les quelques semaines à venir, afin de réaliser les revendications du peuple exprimées par le hirak». La nouvelle Constitution «réduira les prérogatives du président de la République, prémunira le pays contre toute autocratie, garantira la séparation des pouvoirs, assurera leur équilibre, confortera la lutte contre la corruption et protégera la liberté de manifester». Il a affirmé, dans ce contexte, que le mandat présidentiel ne sera renouvelé qu'une seule fois. M. Tebboune s'est engagé également à la moralisation de la vie politique et à la réhabilitation des instances élues à travers la nouvelle loi électorale, qui accordera une plus grande chance aux jeunes en particulier les universitaires, de se porter candidats.

## Tebboune ordonne de retirer le titre de la «Fakhama» pour le président

A la fin de son discours et comme un symbole de la nouvelle ère qui commence, M. Tebboune a demandé à ce que, protocolairement, sa fonction ne soit plus associée au qualificatif «Fakhamatouhou», par lequel était désigné l'ancien président, mais qu'il soit simplement appelé «Monsieur le Président». «Je vous prie de bien vouloir demander à tous ceux qui sont sous votre autorité de retirer à partir de maintenant le titre de «la fakhamama». On doit dire désormais Monsieur le président de la République uniquement», a-t-il annoncé. M. B.

Départ de Bedoui et limogeage de Dahmoune

## Les premières décisions du nouveau Président

Une fois la cérémonie d'investiture et de prestation de serment achevée, Abdelmadjid Tebboune, huitième président de la République algérienne, regagnant le Palais d'El Mouradia, a reçu et accepté la démission du Premier ministre, Nourreddine Bedoui, puis nommé le ministre des Affaires étrangères, Sabri Boukadoum, Premier ministre par intérim. Alors que la démission du gouvernement était attendue à l'issue de la prise des rênes du pays par Abdelmadjid Tebboune, le président de la République, qui ne cesse d'affirmer qu'il restera à l'écoute des «aspirations profondes du peuple», a accepté le départ de Nourreddine Bedoui de son poste de Premier ministre qu'il a occupé depuis mars dernier. Un poste pour lequel il nommera,

par intérim, le ministre des Affaires étrangères, Sabri Boukadoum. Suite à quoi, Boukadoum prendra immédiatement ses fonctions au Palais du gouvernement à Alger, à l'issue de la cérémonie de la passation de pouvoirs entre les deux hommes. Autre décision que prendra le nouveau Président, celle du limogeage de Salah Eddine Dahmoune en sa qualité de ministre de l'Intérieur. Ce dernier sera remplacé temporairement par l'actuel ministre de l'Habitat Kamel Beldjoud. Pour le reste, Tebboune chargera les membres de l'actuel gouvernement de continuer la gestion des affaires courantes du pays en attendant la nomination définitive d'un Premier ministre et la formation d'une nouvelle équipe gouvernementale. Auparavant,

Tebboune, outre l'interdiction du prédicat de «excellence» pour le qualifier, a décerné la médaille de l'Ordre de mérite national du rang «Sadr» au chef de l'Etat par intérim, Abdelkader Bensalah et au général de corps d'armée Ahmed Gaid Salah, vice-ministre de la Défense nationale, chef d'état-major de l'ANP en reconnaissance des efforts déployés pour la pérennité de l'Etat et de ses institutions, le respect de la Constitution et la préservation la sécurité des citoyens, tout au long de cette période sensible qu'a traversée le pays.

Au demeurant, si le départ de Bedoui peut être considéré comme une pratique réglementaire et protocolaire avec la venue d'un nouveau chef de l'Etat, il reste que sa démission est une réponse à la demande

du mouvement populaire pacifique qui depuis son déclenchement il y a maintenant dix mois, n'a cessé de réclamer son départ non seulement parce qu'il est l'un des symboles de l'ancien système mais aussi parce que la rue voit en lui l'incarnation même de la fraude électorale. Dans ce sillage, notons aussi le limogeage de Dahmoune, également décrié par le hirak notamment depuis sa malheureuse et outrageante sortie médiatique au début du mois, traitant les manifestants de «pseudo-algériens», de «traîtres» et d'«homosexuels». Une déclaration qui lui aura valu, outre une convocation par la chefferie de l'Etat, mais aussi l'ire des citoyens à travers le pays.

Lynda Naili

Une journée dans l'Histoire

# L'investiture de Tebboune par l'image

Reportage  
photographique  
Soraya El Haddad



Phs. > E. Soraya/Al. A.



## LA QUESTION DU JOUR

### Bilan 2019 La guerre sans cesse recommencée

Suite de la page une

**E**n l'espèce, l'intégrité territoriale de la Syrie est violée à la fois par la Turquie, qui y entretient tout un corps expéditionnaire, et les Etats-Unis, qui ont fait main basse sur ses ressources pétrolières. So-disant pour qu'elles ne retombent pas entre les mains de Daech, en réalité et tout à la fois pour les mettre à l'abri des convoitises turques et pour continuer de peser sur l'issue finale de la crise syrienne. Sans doute existe-t-il encore des groupes rebelles dans Idleb, la dernière ville non encore reprise par Damas, mais ils s'y trouvent enfermés, ne devant d'être épargnés qu'aux accords passés entre la Russie, la Turquie et l'Iran. Sans la protection que leur assure de cette façon la Turquie, ils seraient déjà écrasés, et Idleb serait repassée sous le contrôle de Damas. Le conflit a mué, du moment que la rébellion est vaincue mais que ce conflit n'est pas résolu pour autant. Ce qui a survécu de l'ancienne ASL (Armée syrienne libre) est réapparu dernièrement comme force supplétive dans les rangs de l'armée turque, comme ses fantassins marchant en première ligne assujettis aux sales besognes. A la rébellion vaincue s'est substituée l'armée turque, et quelques centaines de soldats américains, outre des unités réduites de forces spéciales françaises et britanniques. Tant que ce dispositif reste inchangé, l'assaut sur Idleb sera ajourné sine die. S'il y a du nouveau l'année prochaine, ce qui est sûr, c'est qu'il ne viendra pas des Turcs, dont l'occupation a vocation à durer un temps indéterminé, donc nécessairement fort long, mais des Américains, qui pourraient être amenés à retirer tous leurs soldats, à l'approche de la présidentielle notamment. En effet, leur rappel est une promesse de Trump faite lors de la campagne électorale de 2016. Sans l'opposition du Pentagone, ce serait probablement déjà chose faite. Or le complet retrait américain sonnerait le glas de l'occupation turque. Ce sont en définitive ce demi-millier de soldats américains qui servent de parapluie aux milliers de soldats turcs occupant le nord de la Syrie.

M. H.

44<sup>e</sup> vendredi du hirak

# Les manifestants marchent pour une Algérie meilleure

■ Lors de ce premier vendredi sous l'ère de Abdelmadjid Tebboune investi jeudi à la tête de la Présidence, des manifestants sont sortis dans plusieurs villes du pays pour clamer leurs revendications habituelles, à savoir l'instauration d'un Etat de droit, l'application des articles 7 et 8 de la Constitution et la libération des détenus d'opinion mais surtout l'installation de personnes fiables qui «n'ont aucune relation avec l'ancien régime» dans le nouveau gouvernement.

Par Thinhinene Khouchi

Pour la 44e fois, les hirakistes ont investi les différentes rues du pays. A Alger, comme chaque vendredi depuis le 22 février dernier, des manifestants ont commencé à affluer au centre-ville dès 10h du matin et après la prière du vendredi, ils ont commencé à effectuer leur marche habituelle. Lors de cette nouvelle marche qui vient au lendemain de la passation de pouvoir de Tebboune, nouveau président de la République, du départ de Noureddine Bedoui, le dernier des B et le limogeage du ministre qui a insulté les Algériens qui rejetaient les élections, les manifestants ont réaffirmé leur engagement à continuer leur mouvement jusqu'à l'instauration d'un Etat de droit, d'une Algérie libre et démocratique, une Algérie de loi et de justice. Les manifestants ont exigé aussi le départ des symboles de l'ancien système et l'installation de nouveaux responsables «fiables». En outre, en réponse à l'appel au dialogue lancé avant-hier par le nouveau



Ph. > E. Serravallo, A.

président de la République, certains manifestants qui affirmaient ne pas avoir voté scandaient «Allah Akbar l'vot m'zaouar» (le

vote est fraudé) ou encore «Allah akbar, mavotinache» (on n'a pas voté). D'autres ont plutôt appelé le nouveau président à

entamer le plus tôt possible son travail pour faire sortir le pays de la crise politique et économique. Les marcheurs, très nombreux,

ont aussi exigé le jugement de toutes les personnes impliquées dans la corruption et dans la crise que connaît l'Algérie aujourd'hui. Arborant des portraits des détenus d'opinion et de certaines figures du hirak, les marcheurs ont aussi clamé leur libération et des personnes emprisonnées durant la campagne électorale scandant «etelgou ouladna». Les marcheurs ont aussi réaffirmé leur engagement à continuer leur mouvement pacifique chaque vendredi et chaque mardi et cela à travers des slogans: «Le peuple est déterminé à poursuivre le hirak jusqu'à l'instauration d'un Etat de droit et de liberté d'opinion», «makanche marche arrière» (pas de marche arrière), «koulyoum massira koulyoum massira, manahabssouch» (on marchera tous les jours, on n'arrêtera pas). Notons que des marches similaires ont eu lieu à Tizi-Ouzou et Béjaïa et à Oran aussi. Lors de ces marches, une impressionnante marée humaine a déferlé dans les rues de ces villes scandant des slogans hostiles au régime actuel. T. K.

Loi organique modifiée

## Le code de procédure pénale publié au «JO»

La loi organique du 11 décembre 2019 modifiant l'ordonnance n° 66-155 du 8 juin 1966 portant code de procédure pénale a été publiée dans le «Journal officiel». Le projet de loi modifiant l'ordonnance 66-155 du 8 juin 1966 portant code de procédure pénale avait été adoptée par les deux chambres du Parlement en novembre dernier. Ce texte de loi s'inscrit dans le cadre de la poursuite des efforts déployés par l'Etat pour préserver les deniers publics, à travers notamment la consolidation et le renforcement du cadre juridique de lutte contre la criminalité, par l'abrogation des dispositions à effet négatif sur la mise en mouvement de l'action publique et son exercice par le ministère public d'une part, et celles faisant obstacles à la police judiciaire lors de l'accomplissement de ses missions, d'autre part. Il vise aussi à élargir les attributions et missions des officiers de la police judiciaire relevant des services militaires de sécurité à travers l'abrogation de l'article 15 bis du Code de procédure pénale, introduit en mars 2017, qui a limité les missions des services militaires de sécurité aux crimes d'atteinte à la sûreté de l'Etat, ce qui a impacté négativement le déroulement des investigations et des enquêtes dans des affaires de droit commun, notam-

ment les affaires de corruption et d'atteinte à l'économie nationale. L'article 2 de cette nouvelle loi dispose notamment que l'article 207 de l'ordonnance n° 66-155 du 8 juin 1966 est modifié et rédigé comme suit : «La chambre d'accusation est saisie, soit par le procureur général, soit par son président, des manquements relevés à la charge des officiers de police judiciaire dans l'exercice de leurs fonctions». Elle «peut se saisir d'office, à l'occasion de l'examen de la procédure qui lui est soumise. Le procureur général militaire, territorialement compétent, est informé lorsqu'il s'agit des officiers de police judiciaire et de la gendarmerie nationale». Toutefois, «en ce qui concerne les officiers de police judiciaire des services militaires de sécurité, la chambre d'accusation de la cour d'Alger est seule compétente. Elle est saisie par le procureur général, auprès de la même cour, après avis du procureur général militaire, territorialement compétent, rendu dans un délai de quinze jours de sa saisine».

### Publication de la loi portant nouvelle organisation territoriale de l'Algérie

La loi portant la nouvelle organisation territoriale de l'Algérie,

adoptée fin novembre en Conseil des ministres, a été publiée au «Journal officiel». Le territoire national comptera, désormais, 58 wilayas au lieu de 48 alors que le nombre de communes demeurera inchangé, soit 1 541 communes. Le texte de loi prévoit, en effet, la création de dix nouvelles wilayas au sud du pays, à savoir: Timimoune, Bordj Badji Mokhtar, Ouled Djellal, Beni Abbès, In Salah, In Guezzam, Touggourt, Djanet, El-Meghaier et El-Menia. Le 26 novembre dernier, le Conseil des ministres avait adopté un projet de loi modifiant et complétant la loi 84-09 du 4 février 1984 relative à l'organisation territoriale du pays. Ce projet de loi «vise à ériger les dix circonscriptions administratives créées dans le sud algérien, et réparties sur huit wilayas, en wilayas dotées de pléines prérogatives, quatre ans après leur création, et ce, au regard de la maturité de leur cadre institutionnel et opérationnel qui leur permet d'accomplir pleinement leurs missions, en toute autonomie», expliquait le Conseil dans un communiqué. Ce découpage vise également «à renforcer la décentralisation, à assurer une répartition équilibrée du territoire, à améliorer son attractivité de manière à répondre aux exigences du développement socio-économique au

profit des citoyens, notamment dans les régions frontalières, et à rapprocher les services publics de ces régions». Il vise, en outre, «à faire des wilayas du Sud, qui passeront de 9 wilayas actuellement à 19 wilayas, un catalyseur du développement national, capable de prendre en charge les citoyens et de créer la dynamique économique escomptée qui érigera cette région en pôle régional par excellence». Selon l'article 54 du texte de loi publié au «Journal officiel», «durant la période nécessaire à l'installation, à la mise en place et à l'organisation des conseils exécutifs des wilayas nouvellement créées, les autorités des anciennes wilayas continueront d'assumer toutes les prérogatives et obligations afférentes à la gestion des intérêts et services des wilayas nouvellement créées. Les walis des anciennes wilayas transfèrent progressivement et, au plus tard, avant le 31 décembre 2020, à ceux des wilayas nouvellement créées, les prérogatives et obligations prévues à l'alinéa ci-dessus». Ainsi «les budgets primitifs et supplémentaires votés pour l'exercice 2019, pour l'ensemble du territoire, constituent une ancienne wilaya, continueront d'être exécutés par le wali de celle-ci», prévoit l'article 55. L'article 56 de cette nouvelle loi stipule que «les

ressources fiscales directes feront l'objet d'une répartition, en fonction des bases taxables constatées dans chaque wilaya. Les conditions de partage de l'actif et du passif entre les anciennes wilayas et les wilayas nouvellement créées, sont précisées par décret». Pour ce qui est des crédits inscrits sur le budget de l'Etat, au titre de l'exercice 2020 et affectés au fonctionnement des services des conseils exécutifs des anciennes wilayas, l'article 57 de cette loi prévoit que ces derniers «continueront d'être exécutés par les walis de celles-ci, sous réserve des dispositions qui seront arrêtées pour tenir compte des besoins de fonctionnement des conseils exécutifs des wilayas nouvellement créées». Les opérations d'équipement et d'investissement en cours de réalisation, localisées sur l'ensemble du territoire constituant une ancienne wilaya, continueront d'être exécutées par le wali de cette dernière, sous réserve de certaines dispositions, conformément à l'article 58 de cette loi. Selon l'article 59, «les wilayas nouvellement créées sont dotées de nomenclatures retraçant toutes les opérations d'équipement et d'investissement localisées sur leur territoire, et relevant de la gestion de leurs conseils exécutifs». Samiha Ay./APS

## Hydrocarbures

# Le régime fiscal désormais séparé des lois de finances

■ L'amendement de la loi organique 18-15 relative aux lois de finances, séparant le régime fiscal des activités amont liées au secteur des hydrocarbures des lois de finances, a été publié au dernier «Journal officiel» (n° 78).

Par Salem K.

Cet amendement a été introduit à travers l'article 18 de la loi organique 19-09 modifiant et complétant la loi organique 18-15 relative aux lois de finances, lequel stipule que «seules les lois de finances prévoient des dispositions relatives à l'assiette, aux taux et aux modalités de recouvrement des impositions de toute nature ainsi qu'en matière d'exonération fiscale» tout en précisant que le régime fiscal de ces activités peut être régi par «une loi particulière». L'amendement, qui permettra ainsi au nouveau projet de loi sur les hydrocarbures de prévoir des dispositions fiscales, exclut



PH/D.R.

cependant de cette séparation les exonérations fiscales, qui restent exclusivement régies par les lois de finances. Les ministres de l'Energie, Mohamed Arkab, et des Finances, Mohamed Loukal avaient indiqué, devant les députés, que cette séparation du régime fiscal du secteur des hydrocarbures en amont des lois de finances allait inciter les investisseurs étrangers à venir en Algérie, et n'aura aucune inci-

dence sur le niveau de la fiscalité pétrolière. «L'introduction de dispositions fiscales dans le projet de loi sur les hydrocarbures donnera un signal fort aux investisseurs étrangers sur la stabilité des textes législatifs du pays et permettra d'améliorer le climat des affaires en Algérie», soulignait M. Arkab. L'amendement vient ainsi annuler les nombreuses interventions dans la fiscalité relative aux hydrocarbures,

notamment dans les activités amont. La séparation du régime fiscal des hydrocarbures des lois de finances «n'est pas une invention algérienne puisque de nombreux pays ont eu recours à des amendements similaires dans le cadre des réformes législatives adoptées après la crise pétrolière mondiale en 2014», avait fait remarquer le ministre. Concernant le contrôle budgétaire du Parlement sur la fiscalité

relative aux hydrocarbures, le ministre avait souligné que le ministère des Finances allait poursuivre, normalement, sa mission de contrôle et de prospective en ce qui concerne le recouvrement fiscal. De son côté, M. Loukal avait affirmé que l'amendement introduit visait uniquement à rendre le régime fiscal du secteur des hydrocarbures «plus attractif et moins bureaucratique», et à imprimer une certaine flexibilité aux mouvements des investissements directs étrangers (IDE). Plus de 80% des pays producteurs et exportateurs du pétrole avaient revu leurs régimes fiscaux, après la chute des prix du pétrole dès 2014, rappelait M. Loukal.

Amendée en 2018 à travers l'introduction de réformes de fond, la loi organique 84-17 relative aux lois de finances, autorisait, en son article 13, la possibilité de légiférer dans la fiscalité à travers d'autres textes que les lois de finances, notamment en ce qui concerne la loi sur les hydrocarbures. Cette possibilité a été annulée par l'article 18 de la loi 18-15. L'amendement entré en vigueur ce jeudi constitue ainsi un retour à ce qui était en vigueur au titre de la loi 84-17 concernant la possibilité d'instituer des législations fiscales distinctes des lois de finances, notamment dans le secteur des hydrocarbures. S. K.

## Viticulture

## Des démarches pour vulgariser la technique «Pergola»

Le conseil national interprofessionnel de la filière viticole œuvre à sensibiliser les agriculteurs à généraliser la technique «Pergola» en viticulture, a-t-on appris jeudi à Oran de son président Bouazza Maarouf Abdelkader. Le conseil national interprofessionnel de la filière viticole entreprend des démarches au niveau national pour généraliser cette technologie afin de développer la viticulture et réaliser une production abondante du produit du vignoble, a indiqué M. Bouazza en marge d'une journée d'étude et de sensibilisation sur le traitement des vignobles en hiver organisée à la station régionale de protection végétale de Misserghine. «Cette technique, adoptée actuellement au niveau de vignobles de certaines wilayas du pays dont Oran, Aïn Témouchent, Boumerdès et Blida, nécessite intensification et généralisation ce qui permet de gagner des espaces et atteindre une production abondante de raisin, avec un rendement de 500 à 600 quintaux à l'hectare de

raisin de qualité et exportable contre 50 à 50 qx/ha par l'utilisation de la méthode traditionnelle», a-t-il souligné. Le président du conseil national interprofessionnel de la filière viticole a appelé les agriculteurs qui utilisent le «Pergola» «à ne pas se limiter au cépage précoce, à se tourner vers le cépage tardif qui nécessite six à sept mois, voire même neuf mois» afin d'assurer une production abondante et de qualité au grand bonheur du consommateur algérien et à ne pas recourir au stockage dans les chambres froides ce qui nécessite des frais supplémentaires». La journée d'étude vise à sensibiliser les agriculteurs aux méthodes modernes d'élagage des vignes basées sur la technique «Pergola» et à l'utilisation rationnelle des produits phytosanitaires, a précisé le président du conseil interprofessionnel de viticulture de la wilaya d'Oran, Mourad Belayachi, le premier à adopter cette technique à Bousfer (Oran). Cette rencontre a été également une occasion de

présenter certains pionniers de la filière viticole dans les wilayas d'Oran et d'Aïn Témouchent qui œuvrent à développer la viticulture afin de s'imprégner de leurs méthodes de traitement hivernal des vignobles et de lutte contre les insectes nuisibles, les parasites et les maladies, partant du fait que les vignes sont considérées comme des plantations «sensibles», a souligné le responsable de la station régionale de protection végétale de Misserghine. Cette journée d'étude, à laquelle ont pris part des agriculteurs et investisseurs dans la filière viticole, des étudiants et des professeurs spécialisés en agronomie, a été initiée par le conseil interprofessionnel de la filière viticole de la wilaya d'Oran, en coordination avec la direction des services agricoles, la chambre d'agriculture, la station régionale de protection végétale d'Oran et l'institut technologique d'arboriculture fruitière et de viticulture de Mohammadia (Mascara).

Malek Y./APS

## Italie

## Nette amélioration de la confiance des consommateurs en décembre

L'indice de confiance des consommateurs s'est nettement amélioré en décembre, tout comme le moral des entreprises italiennes, a annoncé l'Institut de statistiques Istat, hier. La confiance des ménages est passée de 108,6 à 110,8 points et celle des entreprises a progressé de 99,2 à 100,7, a précisé l'institut italien. «Globalement le climat est plus favorable que le mois précédent aussi bien du point de vue des

entreprises que des consommateurs», a commenté l'Istat dans son communiqué. Pour l'Istat, c'est le résultat d'un optimisme accru quand à la situation économique de l'Italie et «à des opinions en nette amélioration quant à la situation personnelle des consommateurs» (indice passé de 106,8 à 108,8). Toutes les composantes de l'indice de confiance des consommateurs ont évolué positivement: l'indice

sur le climat économique a progressé de 116,5 à 120,7, l'opinion sur le climat présent est passée de 106,8 à 108,8 et la perception de l'avenir (climat pour le futur) de 110,2 à 112,2. L'indicateur récupère «partiellement la chute subie le mois précédent revenant légèrement en dessous de son niveau d'octobre 2019». Du côté des entreprises, «dans tous les secteurs, les opinions concernant les com-

mandes et la demande sont en amélioration», selon l'Istat. Mais les entrepreneurs sont plus prudents pour l'avenir, avec des attentes – en termes de commandes et de perspectives d'embauche – «en hausse seulement dans la construction et les services». Sur le front des services, la hausse de l'indice illustre «une dynamique positive de toutes ses composantes»: ainsi dans le commerce de détail, «on assiste

à une nette amélioration des avis sur les ventes et les stocks», indique l'Istat en soulignant que le regain de confiance «est particulièrement marqué dans la grande distribution». Pour rappel, le gouvernement italien a décidé d'annuler une hausse de la TVA, qui devait rapporter 23 milliards d'euros mais qui se serait traduit par un coût moyen de 542 euros par famille italienne.

R. E.

Blida

# Les employeurs appelés à effectuer la déclaration annuelle des salaires dans les délais

■ La Caisse nationale des assurances sociales des travailleurs salariés a lancé jeudi un appel aux employeurs (entre entreprises publiques et privées et autres patrons) en vue d'effectuer la déclaration des salaires et des salariés pour l'année 2019 dans les délais fixés pour l'opération.

Par Nassima A.

« Les employeurs sont appelés à effectuer la déclaration annuelle des salaires et des salariés (DAS) à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020, en vue de permettre à la Caisse de s'organiser et d'actualiser, à temps, les informations relatives aux salaires et aux salariés », a indiqué Oussama Nemamcha, chargé de l'information auprès de l'agence Cnas de Blida, en marge d'une journée de sensibilisation sur le sujet. Le responsable a déploré « le retard » enregistré, par la Caisse, dans les DAS et les DAC (déclaration annuelle des cotisations) d'une majorité des entreprises publiques, notamment les administrations (dairas et communes), en dépit de ces appels réitérés pour la « régularisation de leur situation », a-t-il assuré. Il a appelé les entreprises à « verser leur cotisations dans les plus brefs délais possibles », en vue de « ne pas entraver le règlement des dossiers des remboursements- maladies, congés-maladies et de retraite notamment », a-t-il expliqué. Il a signalé la mise à disposition de nombreuses facilitations, à cet effet, dont la télé-déclaration (ou déclaration à distance), qui se fait via le téléphone portable ou un ordinateur, H24 et 7j/7. L'opportunité de cette journée de sensibilisation, organisée sous le signe « S'adapter à la technologie pour un service public efficient », a

aussi donné lieu à l'information des assurés sociaux sur le service « El Hanaa-mobile » de la Cnas. Une nouvelle application permettant aux assurés sociaux et à leur ayant droit de suivre leur dossier d'assurance sur leur mobile. Une fois téléchargée sur son téléphone portable, cette application permet à l'assuré social d'avoir un formulaire d'adhésion à la Caisse, ou de demande de carte de Chiffa, mais surtout de se tenir informé des dossiers de remboursement des médicaments, ainsi que les paiements des congés de maladies ou de maternité, entre autres. Cette application est téléchargeable sur le site [www.cnas.dz](http://www.cnas.dz). De nombreux citoyens présents, sur place, se sont félicités de ce nouveau service assuré par la Cnas. « La création de cet espace numérique est bénéfique à plus d'un égard, car il nous offre des réponses à toutes nos questions



sans avoir à nous déplacer jusqu'à notre agence », a estimé un citoyen. Une autre assurée sociale a, quant à elle, axé sur les « facilités offertes par ce service pour les habitants des communes rurales et de montagne éloignées des agences Cnas », plaidant pour davantage de faci-

lités « pour atteindre l'administration numérique », a-t-elle ajouté. A noter l'organisation, par l'agence Cnas de Blida, les 17 et 18 de ce mois, d'une campagne d'information au profit des stagiaires des établissements de la wilaya, sous le signe « L'assurance

sociale vous accompagne durant votre cursus de formation ». Selon M. Nemamcha, les stagiaires ont été informés de leurs droits et des remboursements auxquels ils ont droit en cas d'accidents du travail et de maladies professionnelles, notamment. **N. A./APS**

## 25<sup>e</sup> opération de relogement à Alger Plus de 100 familles algéroises relogées à Baraki

Plus de 100 familles algéroises habitant des logements précaires et des bâtisses menaçant ruine ont été relogées au niveau de la cité 2100 logements à Haouch Mihoub (Baraki), et ce dans le cadre de la deuxième phase de la 25<sup>e</sup> opération de relogement supervisée par la wilaya d'Alger, a indiqué un communiqué des services de la wilaya d'Alger. « Il s'agit du relogement de 108 familles algéroises habitant au niveau de 03 sites à Baraki vers des logements décentes à la cité 2100 logements à Houch Mihoub dans le

cadre du parachèvement du programme de la deuxième phase de la 25<sup>e</sup> opération de relogement débutée ce jeudi par la wilaya d'Alger en vue d'éradiquer les bidonvilles », a précisé le communiqué. Le wali d'Alger, Abdelkhalik Sayouda avait déclaré dernièrement que « dans le cadre de la deuxième phase de la 25<sup>e</sup> opération de relogement, lancée par les services de la wilaya d'Alger, plus de 2 000 logements sociaux seront incessamment distribués au profit des familles habitant des bâtisses menaçant ruine et des habita-

tions précaires, à travers les différentes circonscriptions administratives d'Alger ». Faisant état, par ailleurs, de quelque 262 000 souscripteurs au programme des logements promotionnels aidés (LPA) à Alger, le wali a fait savoir que l'assainissement des listes des souscripteurs, en recourant au Fichier national de l'habitat, était en cours. Selon le Wali, les travaux de réalisation de 10 000 logements LPA ont déjà été lancés, en attendant d'autres quotas une fois le foncier disponible. **Samy Y.**

Boumerdès

## Vers la relance des chantiers de logements sociaux promotionnels et promotionnels aidés

Des démarches sont actuellement en cours à Boumerdès en vue de la relance des chantiers de 3 520 logements sociaux promotionnels et promotionnels aidés, a-t-on appris jeudi auprès du directeur du logement de la wilaya. « Nous œuvrons actuellement en vue de la levée de l'ensemble des contraintes entravant la poursuite des chantiers de cet important programme de 3 520 unités dans les formules socio-promotionnelle et promotionnelle aidée », a indiqué Nabil Yahiaoui dans une déclaration à l'APS. Il a cité parmi ces contraintes, examinées durant une rencontre présidée par le wali et élargie aux représentants des entreprises de réalisation en charge, « la durée des procédures de délivrance des différents documents nécessités pour la réalisation des projets de logements, celles notamment liées aux actes des promoteurs, les

permis de construction, et autres documents administratifs divers ». Dans son intervention, à l'occasion, le chef de l'exécutif de la wilaya a souligné l'impératif de « la levée de toutes les réserves et contraintes entravant les projets de logements dans ces deux formules », appelant à la « fédération des efforts de tous et à la mobilisation de tout les moyens néces-

saires pour ce faire », a-t-il dit. « Il est devenu vital de mettre en place un échéancier pour la réception des ces projets de logements », a-t-il ajouté, assurant « le rejet de tout retard dans les délais de livraison ». Sachant que des rencontres régulières sont programmées pour le suivi de l'avancement de ces chantiers, et la consécration de cet

objectif, est-il signalé. A noter la réalisation en cours d'un programme globale de pas moins de 10 500 logements, toutes formules confondues, à travers 26 communes de la wilaya, et dont une grande partie enregistre un état d'« avancement considérable », selon la direction du secteur. Près de 4 000 unités de ce programme de logement

en réalisation sont destinées à l'éradication du reste des chalets (au nombre de 6 200) encore debout à travers la wilaya, au moment où le nombre restant (du même programme) sera affecté au profit des bénéficiaires des logements sociaux, est-il ajouté. **A. O.**

## Assainissement du foncier agricole à Nâama Récupération de plus de 4 600 ha de terres

Une surface globale de 4 674 hectares de terres agricoles inexploitées a été récupérée cette année dans la wilaya de Nâama dans le cadre de l'assainissement du foncier agricole, a-t-on appris jeudi auprès de la direction des services agricoles (DSA). Ces terres, attribuées dans le cadre de la mise en valeur et du soutien à l'investissement agricole, ont été récupérées après résiliation des contrats de concession octroyés à 296 bénéficiaires défaillants ayant fait l'objet de mises

en demeure, suite à une inspection d'une commission de wilaya compétente, a-t-on indiqué. Un foncier totalisant 24 651 ha, bénéficiant à 1 836 investisseurs à travers les différentes communes de la wilaya, est concerné par l'opération d'assainissement qui se poursuit, a-t-on fait savoir, soulignant que les terres récupérées sont affectées à d'autres bénéficiaires sérieux. L'opération d'assainissement du secteur agricole est menée en coordination avec tous les sec-

teurs concernés dont la DSA, l'antenne locale de l'Office national des terres agricoles (ONTA) et la direction des domaines, a-t-on ajouté. La superficie globale des terres concédées dans le cadre de projets d'investissement agricole dans la wilaya de Nâama est estimée à 29 193 ha partagés entre les 2 207 bénéficiaires, selon la DSA qui a signalé que les bénéficiaires de 16 % des terres agricoles ont lancé les travaux pour concrétiser leurs projets. **R. R.**

15<sup>e</sup> Congrès du Polisario

# La participation des Sahraouis des territoires occupés, un affront pour l'occupant marocain

■ Plusieurs militants sahraouis des droits de l'Homme venant des territoires occupés ont affirmé que leur participation aux travaux du 15<sup>e</sup> congrès populaire du Front Polisario constituait un véritable affront pour l'occupant marocain qui exerce diverses pressions et contraintes sur tous les fronts pour priver les citoyens sahraouis de l'exercice de leur droit à l'autodétermination et à l'indépendance.

Par Fella Y.

Dans une déclaration à l'APS en marge des travaux de ce congrès, la militante sahraouie Fatimatou Mohamed Ali Douar a mis l'accent sur la nécessité de poursuivre la lutte afin de réaliser la victoire et la liberté et recouvrer la souveraineté sur l'ensemble du territoire sahraoui, occupé par le Royaume marocain. Les méthodes de répression exercées par les autorités marocaines contre les Sahraouis sans défense dans les territoires occupés ne vont pas dissuader ce peuple de revendiquer son droit à l'indépendance, l'autodétermination et la libération de son territoire, a-t-elle dit. La militante sahraouie des droits de l'Homme M<sup>me</sup> Dadaa Sidmou a estimé, pour sa part, que la présence de la délégation sahraouie venue des territoires sahraouis occupés pour participer au congrès du «chahid El-Boukharhi Ahmed» à Tifariti libérée, était un message fort adressé au Maroc et à la Communauté internationale, par lequel les participants à cet événement, affirment leur attachement à leur droit à l'indépendance, à leur unité et à leur représentant légitime et unique, à savoir le Front populaire pour la libération de Sakiat Al-Hamra et oued Eddahab (Front Polisario). Pour sa part, l'étudiant universitaire, El-Bachir Mohamed Moulay Chick, a souligné que la tenue du 15<sup>e</sup> congrès du Front



Polisario à Tifariti libérée a toute sa symbolique à même d'être «une fierté pour les sahraouis», étant «une pierre angulaire au projet de l'Etat sahraoui indépendant», indiquant que les citoyens sahraouis dans les territoires occupés sont attachés au Front populaire pour la libération de Sakiat Al-Hamra et oued Eddahab, en tant que représentant légitime et unique et sont déterminés à poursuivre leur lutte jusqu'à la concrétisation de la victoire et de l'indépendance. L'étudiant a appelé, par la même, la Communauté internationale à se mobiliser en vue d'élargir les missions de la Minurso pour englober la surveillance des droits de l'Homme dans les territoires sahraouis occupés et mettre un terme aux violations

subies par les Sahraouis.

## Layachi réitère le soutien immuable

Le président du Comité national algérien de solidarité avec le peuple sahraoui (CNASPS), Saïd Layachi a réitéré, jeudi à Tifariti (Territoires sahraouis libérés), le soutien immuable de l'Algérie à la cause sahraouie et au combat du peuple sahraoui pour la liberté et l'indépendance. Dans une déclaration à l'APS en marge du 15<sup>e</sup> Congrès populaire du Front Polisario, M. Layachi a souligné que «l'Algérie a des principes constants à l'égard du droit du peuple sahraoui à l'autodétermination, un principe prôné par l'ONU pour le règlement de cette question dans le cadre de ses

Chartes et de décisions ainsi que l'Union africaine (UA)». Mettant en avant «les soutiens de la cause sahraouie dans tous les continents du monde», il a estimé que «les acquis réalisés sur ce plan sont une partie intégrante de la guerre diplomatique, qui est plus pertinente que les armes». «L'adhésion du peuple sahraoui autour de son seul et légitime représentant, le Front Polisario, est un message fort adressé au monde entier», a-t-il ajouté. Rappelant, par ailleurs, l'engagement du Front Polisario vis-à-vis de toutes les décisions onusiennes relatives à l'arrêt des hostilités, le président du CNASPS a estimé que «le temps est venu pour l'ONU d'assumer ses responsabilités», tout en réitérant le soutien de l'Algérie à

tous les efforts onusiens pour une solution juste garantissant au peuple sahraoui le droit à l'autodétermination et à l'indépendance. «Aucune solution à la question sahraouie ne peut être envisagée en dehors de la légalité internationale», a-t-il réitéré appelant à accélérer la recherche d'une solution juste à même de garantir les droits des Sahraouis à l'autodétermination et à l'indépendance. En conclusion, M. Layachi a affirmé que «la participation du CNASPS à ce Congrès sur les territoires libérés de Tifariti est pour le Comité un honneur et une expression de sa détermination à poursuivre sa solidarité avec le peuple sahraoui jusqu'à la concrétisation de ses droits légitimes à la liberté et à l'indépendance».

## Tunisie

### Chahed : «Je laisserai au prochain gouvernement une meilleure situation financière et sécuritaire»

Le chef de l'exécutif tunisien sortant, Youssef Chahed, a affirmé que son gouvernement laisserait au prochain gouvernement des finances publiques et une situation sécuritaire meilleures que lors de son arrivée au pouvoir en 2016, appelant le prochain gouvernement à continuer de travailler dans la même direction. Dans une interview enregistrée, diffusée mercredi soir par la chaîne de télévision publique «Watanial 1» et la chaîne privée «Attasia», il a indiqué que les principaux défis auxquels sera confronté le prochain gouvernement seront les ressources à trouver lui permettant de répondre aux aspirations de la population dans les volets sociaux. «Ce qui nécessite la restructuration des institutions publiques, la généralisation de la numérisation, l'amélioration de la

fiscalité et la promotion des secteurs productifs, tels que le phosphate, les énergies renouvelables et le champ de Nawara, qui fourniront 1 % de croissance dans le budget de l'Etat en 2020». Il a nié par contre sa candidature au poste de ministre des Affaires étrangères malgré ses «bonnes relations avec le président de la République Kais Saïed» qui lui voue un grand respect. «J'ai fait l'objet d'une campagne de dénigrement similaire à celle dont j'ai été la cible au cours des trois dernières années de la part d'une certaine classe politique qui ne veut pas de politiciens honnêtes luttant contre la corruption», a-t-il affirmé. Chahed a appelé la classe politique à reconnaître ses erreurs et à tirer les leçons des récentes élections qui «ont puni le pouvoir et les partis d'opposition sur le même pied d'égalité»,

notant que cette classe a ignoré ce qui s'est passé lors des dernières élections et est «revenue aux tensions alors qu'elle aurait du changer sa façon d'exercer la politique». Il a ajouté que son

parti Tahya Tounes ne sera pas une «force entravant l'action du prochain gouvernement», notant que lors de sa rencontre avec le chef du gouvernement désigné Habib Jemli, il l'avait informé de

la décision des structures du parti concernant sa vision d'un gouvernement de salut national.

Sabiha O.

## Libye

### Le GNA vote la «mise en œuvre» de l'accord militaire signé avec la Turquie

LE GOUVERNEMENT libyen d'union nationale (GNA), reconnu par la communauté internationale et basé à Tripoli, a voté jeudi la «mise en œuvre» d'un accord de coopération sécuritaire et militaire signé récemment avec la Turquie. Le Conseil des ministres a «approuvé à l'unanimité la mise en œuvre du mémorandum d'entente sur la coopération sécuritaire et militaire entre le GNA et le gouvernement turc signé le 27 novembre», a indiqué le gouvernement dans un communiqué. Le GNA qui s'est réuni en présence de responsables militaires, n'a pas donné de détails sur les termes de l'accord ou l'aide qu'Ankara pourrait fournir aux forces pro-GNA qui font face depuis avril à un assaut des forces rivales du général à la retraite Khalifa Haftar qui cherche à reconquérir la capitale libyenne. Le président turc, Recep Tayyip Erdogan, avait affirmé le 10 décembre que son pays était prêt à envoyer des troupes en Libye pour soutenir le GNA de Fayez al-Sarraj, aux termes de l'accord signé entre les deux parties. «Si la Libye formule une telle demande nous pourrions envoyer nos personnels (militaires), surtout que nous avons conclu un accord militaire», a déclaré M. Erdogan qui a reçu dimanche M. Sarraj pour la deuxième fois en moins d'un mois. Selon l'ONU, la Turquie avait déjà fourni du matériel militaire aux forces du GNA, dont notamment des blindés et des drones.

R. M.



## Primaire Démocrate

# Les candidats chargent Trump et s'écharpent sur l'argent en politique

■ Les candidats invités au sixième débat de la primaire démocrate américaine ont affiché jeudi un front commun contre Donald Trump mais se sont vivement affrontés sur la question de l'argent dans la politique, lors d'échanges qui ont permis à certains frondeurs de briller.

Par Rosa C.

«**N**ous devons restaurer l'intégrité de la présidence» après le mandat de Donald Trump, a assuré l'ancien vice-président Joe Biden, qui mène la course à l'investiture. «Mon travail est d'expliquer pourquoi il ne mérite pas d'être président des États-Unis quatre ans de plus», a-t-il dit, entouré de ses six rivaux sélectionnés pour ce débat, parmi lesquels deux femmes. Le milliardaire républicain a été mis en accusation mercredi par la Chambre des représentants, contrôlée par les démocrates, pour avoir fait pression sur l'Ukraine afin que Kiev annonce des enquêtes anti-corruption contre Joe Biden et son fils Hunter, qui avait siégé au conseil d'administration d'une entreprise

gazière locale. Ainsi, il aurait demandé à un pays étranger d'intervenir à son profit dans la campagne électorale américaine. M. Trump est «un menteur pathologique» qui dirige «le gouvernement le plus corrompu de l'histoire moderne» américaine, a attaqué Bernie Sanders. Le président américain cultive ses loyautés à coups de «réductions d'impôts et de postes d'ambassadeurs» a asséné Elizabeth Warren. «On vaincra la corruption en gagnant cette élection», a renchéri Amy Klobuchar. Ces trois candidats siègent au Sénat, qui devrait juger en janvier Donald Trump pour abus de pouvoir et entrave au Congrès. Mais, soutenu par la majorité républicaine à la chambre haute, le milliardaire devrait être acquitté. «Qu'importe ce qu'il se passe au Sénat, c'est à nous» d'agir pour battre le milliardaire



PH. > D. R.

le 3 novembre 2020, a affirmé Pete Buttigieg, jeune maire de l'Indiana. Seule voix nettement discordante, l'homme d'affaires d'origine asiatique Andrew Yang a estimé: «On doit cesser d'être obsédés par l'impeachment». Dans un communiqué, Donald Trump a moqué «un débat morne et pessimiste» ayant montré qu'«aucun de ses personnages n'a une chance» de le battre. La soirée a aussi été marquée par de vifs échanges, principalement dirigés contre Pete Buttigieg. Quatrième de la course, il reste une menace pour ses adversaires car il est en tête dans les sondages de l'Iowa. Cet État clé ouvri-

ra le 3 février la saison de la primaire et donnera le ton pour la suite. «Des milliardaires dans des caves à vin ne devraient pas choisir le prochain président», a fustigé Mme Warren en référence à une récente collecte de fonds de M. Buttigieg dans une cave viticole. «Voilà bien le problème de décerner des tests de pureté qu'on serait bien soi-même incapable d'obtenir» en ayant eu par le passé recours à de riches donateurs, a-t-il rétorqué, en référence à la fortune de M<sup>me</sup> Warren. Bernie Sanders a pour sa part managé l'humour en notant que M. Buttigieg avait «seulement 39 milliardaires» parmi ses donateurs, contre 44

pour Joe Biden. M. Sanders et Mme Warren chassent sur les mêmes terres progressistes avec un programme très à gauche qui est très populaire parmi les jeunes et les femmes, mais effraie les électeurs plus conservateurs. Amy Klobuchar a ironisé sur le manque d'expérience au niveau national de Pete Buttigieg, le jeune (37 ans) maire de South Bend, premier candidat homosexuel ayant de réelles chances dans la course à la Maison-Blanche. La centriste reste loin derrière les quatre principaux candidats mais a tiré son épingle du jeu, comme le milliardaire Tom Steyer ou Andrew Yang. «Il nous faut prendre chaque occasion de présenter une vision nouvelle, positive pour le pays, une nouvelle voie pour aider à le (Donald Trump) battre en 2020 parce que, ne vous y trompez pas, il sera sur les bulletins de vote», a mis en garde ce dernier, jeune entrepreneur. A 77 ans, Joe Biden a tenté de rassurer ses partisans sur son état de forme. Mais en évoquant d'une façon jugée maladroite sa longue lutte personnelle contre le bégaïement, il a été moqué sur les réseaux sociaux, notamment par l'ex-porte-parole de la Maison Blanche Sarah Sanders qui a dû finalement supprimer son tweet.



## Commentaire

### Discussions

Par Fouzia Mahmoudi

L'Iran n'a jamais manqué, ces quarante dernières années, de critiquer les Américains, et ce avec plus ou moins de virulence. Pourtant, Téhéran avait fortement modéré son langage face à Washington après la signature de l'Accord sur le nucléaire de 2015. Mais le retrait des États-Unis de cet accord crucial pour les Iraniens a rouvert la voie à une reprise des attaques à l'endroit de la politique américaine. En effet, l'Iran a dit cette semaine son opposition aux négociations entre les États-Unis et les talibans afghans, jugeant que rien de bon pour l'Afghanistan ne pourrait sortir d'un processus excluant le gouvernement et le peuple de ce pays. «Nous sommes opposés aux négociations entre les États-Unis et les talibans», a déclaré le contre-amiral Ali Chamkhani, secrétaire du Conseil suprême de la sécurité nationale iranien, lors d'une conférence de presse à Téhéran. «Toute prise de décision, tout plan sans la participation du peuple afghan, est une mauvaise stratégie (...) vouée à l'échec», a-t-il dit, notant que les négociations États-Unis/talibans avaient «lieu en l'absence du gouvernement afghan». «Les talibans sont une réalité du peuple afghan qui ne peut être ignorée. Mais tous les Afghans sont-ils talibans ? Non», a-t-il ajouté. L'amiral Chamkhani a tenu ces propos à l'issue d'une réunion à Téhéran de hauts responsables de la sécurité nationale de sept pays (Afghanistan, Chine, Inde, Iran, Ouzbékistan, Russie et Tadjikistan) consacrée à l'Afghanistan. Il a accusé les États-Unis de se servir de la situation en Afghanistan pour «créer de l'insécurité aux frontières de l'Iran, de la Russie et de la Chine», estimant que la tenue de ce «dialogue sur la sécurité régionale» était une preuve de l'échec de Washington dans sa tentative d'isoler l'Iran. Les États-Unis ont annoncé la semaine dernière une «brève pause» dans les discussions qu'ils mènent à Doha avec les talibans après une attaque près d'une base aérienne américaine en Afghanistan. Début septembre, à la suite d'un attentat à Kaboul ayant fait douze morts dont un soldat américain, Donald Trump avait donné un coup d'arrêt aux pourparlers engagés un an plus tôt avec les talibans et qui semblaient sur le point d'aboutir à un accord. Trump a toutefois annoncé fin novembre la reprise des discussions, en insistant sur la nécessité d'un cessez-le-feu. Selon le projet d'accord tel qu'il se dessinait en septembre, les rebelles devaient s'engager, en échange d'un retrait des forces américaines, à des mesures de sécurité, au lancement d'un dialogue avec le gouvernement afghan et à une réduction de la violence. Reste à savoir si ces énièmes négociations aboutiront à quelque chose de concret et si surtout elles seront bénéfiques au peuple afghan, première victime des talibans et de la présence américaine sur son sol. Néanmoins, l'intervention iranienne ne risque pas de peser bien lourd dans la balance mais aura eu le mérite d'exister et de remettre au centre de l'attention les millions d'afghans qui depuis des décennies subissent les décisions faites par autrui sur leurs vies présentes et futures.

F. M.

## Inde

### Nouveaux heurts dans la mobilisation contre la loi sur la citoyenneté

Après le décès de trois manifestants tués par balle jeudi, la mobilisation a fait neuf morts au total depuis son début la semaine dernière. Elle constitue l'un des plus grands défis au Premier ministre Narendra Modi, fraîchement réélu, depuis son arrivée au pouvoir en 2014. Hier matin, des heurts se sont produits à Lucknow, capitale du grand État d'Uttar Pradesh (nord). Chargeant à coups de bâtons et gaz lacrymogènes, la police a stoppé quelques centaines de personnes en route pour aller manifester, a constaté un correspondant de l'AFP. Des interdictions de rassemblements et coupures d'internet mobile touchent une grande partie de ce pays de 1,3 milliard d'habitants. D'importants dispositifs sécuritaires sont déployés aux abords de nombreuses mosquées, par crainte de troubles à la sortie de la grande prière musulmane du hier. La nouvelle loi ne concerne pas directement les Indiens de confession musulmane mais a cristallisé les peurs et colères de cette minorité après cinq ans de gouvernement Modi. Dans la capitale, la situation était tendue dans le quartier à majorité musulmane d'Old Delhi, selon des journalistes de

l'AFP sur place. Près de 5 000 personnes se sont rassemblées malgré l'interdiction des autorités à la sortie de la prière de la grande mosquée Jama Masjid, sous le regard de policiers anti-émeutes présents en nombre. Portant un drapeau indien long de 30 mètres, les manifestants ont scandé «Liberté ! Liberté !». Votée la semaine dernière, la loi contestée facilite l'attribution de la citoyenneté indienne aux réfugiés d'Afghanistan, du Pakistan et du Bangladesh, à la condition qu'ils ne soient pas musulmans. Ses opposants la jugent discriminatoire et contraire à la Constitution indienne. Jeudi, un manifestant a succombé à des blessures par balles à Lucknow, a indiqué à l'AFP un docteur qui a souhaité garder l'anonymat pour des raisons professionnelles. La police locale a démenti avoir ouvert le feu, mais le père de la victime a déclaré au quotidien «Times of India» que son fils a été abattu après s'être retrouvé dans une foule de manifestants lorsqu'il est sorti faire une course. Seize policiers ont pour leur part été blessés dans la ville. Les forces de l'ordre ont également tiré à balles réelles jeudi dans la ville de Mangalore (sud) pour disperser un attroupement d'en-

viron 200 personnes, tuant deux manifestants, a indiqué à l'AFP le porte-parole de la police Qadir Shah. Quatre autres protestataires sont hospitalisés pour des blessures par balles. «Ils marchaient vers le quartier le plus affaîré de Mangalore. Cela a mené à une charge aux bâtons. Ensuite des gaz lacrymogènes ont été lancés. Mais vu que les manifestants ne s'arrêtaient toujours pas, la police a dû ouvrir le feu», a dit le responsable policier. Dans un éditorial particulièrement critique du gouvernement, le quotidien «The Indian Express» l'a appelé à faire tout son possible pour «préserver la paix» dans cette nation où les musulmans représentent 14% de la population, invoquant notamment les dommages causés à sa réputation sur la scène internationale. «La démocratie la plus peuplée du monde ne peut pas apparaître incapable d'accepter sa jeunesse en désaccord, elle n'a pas les moyens de laisser paraître qu'elle est si mal dans sa peau», a estimé le journal. «L'Inde risque beaucoup si elle commence à être perçue comme un endroit où les dissidents doivent avoir peur», prévient l'éditorial.



Journées du théâtre amazigh

# «Cfawa» de Béjaïa s'invite sur les planches d'Alger

■ «Cfawa» (souvenirs), une pièce de théâtre qui propose d'opérer un regard attentif sur soi-même pour affronter ses propres démons, source de maux dans la société, a été présentée jeudi à Alger, devant un public peu nombreux.

Par Adéla S.

Accueilli au Théâtre national dans le cadre des premières Journées nationales du théâtre amazigh d'Alger, le spectacle a été écrit et mis en scène par Hamza Boukir, dans le registre du théâtre «expérimental-symbolique», comme il l'explique. Durant une heure de temps, «Cfawa» revient sur la nécessité d'une introspection, en vue d'un éventuel nouveau départ de la société ainsi épurée. Quatre personnages atteints d'amnésie, un artiste, un journaliste, un docteur en médecine et un biochimiste, en quête de retrouver leurs passés et leurs identités perdues, sont soumis à un traitement intensif qui devrait leur permettre de retrouver la mémoire. Découvrant que la thérapie qui leur était administrée par la cheffe du projet et son mari, deux êtres malveillants, ne faisait en fait qu'aggraver leurs cas, les quatre patients, aidés par une infirmière-stagiaire,

décident alors de déjouer les desseins de cette entreprise de malfaiteurs. Occupant tous les espaces de la scène, les comédiens, Liamin Mahtoute, Yacine Bacha, Hassiba Ait Djebara, Hamza Boukir, Ounissa Medjkoune, Lilya Izraren et Walid Boukhazzar, ont su porter la densité et l'esthétique du texte, dans ses dimensions métaphorique et poétique. Servie par une scénographie fonctionnelle, œuvre de Said Hamidouche, au décor minimaliste, fait essentiellement de pneus colorés et une colonne de mur ornée de grandes lettres alphabétiques à caractères gras, la sémantique des différentes situations du spectacle s'est vue renforcée par un éclairage judicieux, feutré ou vif. De même pour la bande son signée Kamel Imoula, les istikhbars interprétés à la mandole entre les tableaux, ont prêté à l'instrument un statut de narrateur. Quelques extraits de pièces de Cheikh Mohand Oumhand (poète), Lounès Matoub, Medjahed Hamid et

Lounis Ait Menguellet, ont été repris sur scène par les comédiens, des «clins d'œil» souhaités par le metteur en scène à ces «grandes figures» de la poésie et de la chanson algérienne d'expression kabyle, a-t-il confié. Applaudissant longtemps les artistes à l'issue de leur prestation, l'assistance peu nombreuse certes mais recueillie, a savouré dans l'allégresse et la volupté tous les instants du spectacle «Cfawa», présenté par la troupe «Assirem» et produit par l'association «Thagherma Ighil Nacer» de Béjaïa.

## La pièce «Anag wis 7» également présentée

«Anag wis 7» (septième étage), une tragi-comédie sur la corruption, l'injustice et la désinformation, a été présentée mercredi à Alger en ouverture de la première édition des Journées nationales du théâtre amazigh. Mise en scène par Massinissa Hadbi, sur un texte de Mohamed Mihoubi, le spectacle épeluche



les travers de la société, rongée par l'injustice et la désinformation médiatique qui ont favorisé, à différentes échelles sociales, la corruption et les passe-droits. Tout commence dans l'ascenseur d'un édifice où se trouve le bureau d'un juge. C'est dans cet espace clos et figé que se croise le destin d'un banquier, un journaliste, un voleur (d'honneur), un sage et un prolétaire, venus se plaindre auprès de ce représentant de la justice. Si chacun des

plaignants, réunis tous dans l'ascenseur, a sa propre petite histoire, la rencontre leur a permis surtout d'exhumer des histoires du passé, racontées dans cet ascenseur mécanique. Cependant, l'espoir de rencontrer le juge dans son bureau s'est brisé quand une coupure du courant électrique a immobilisé l'ascenseur. Servis par cinq comédiens, le spectacle a été délivré dans langage franc et intense, truffé de métaphores populaires qui ont donné au texte de la contenance et une portée philosophique. Côté scénographie, le metteur en scène a opté pour des objets de décor simples mais suggestifs ont donné le choix de l'ascenseur comme «espace de rencontre», est une métaphore qui matérialise l'enfermement, la stagnation et les difficultés d'accès aux hautes instances comme suggéré par cette boîte (fermée) à l'arrêt, a expliqué Massinissa Hadbi. Des troupes de théâtre d'Alger, de Béjaïa et de Tizi Ouzou prennent part aux 1<sup>ères</sup> Journées nationales du théâtre amazigh qui se poursuivent jusqu'au 23 décembre au Théâtre national Mahieddine-Bachtarzi (TNA).

HCA

## Parution de l'ouvrage "Le royaume des Massaessyles Syphax et la rencontre de Siga, 206 av JC"

Le Haut commissariat à l'Amazighité (HCA) vient d'éditer un nouvel ouvrage intitulé "Le royaume des Massaessyles: Syphax et la rencontre de Siga, 206 av JC", a-t-on appris jeudi de son secrétaire général, Si El Hachemi Assad.

Dans une déclaration à l'APS, M. Assad a souligné que cette nouvelle publication étoffait la bibliothèque nationale, qui s'inscrit dans le cadre de l'édition commune entre le HCA et Entreprise nationale des arts graphiques (ENAG), regroupe l'ensemble des travaux du colloque international sur "Le royaume des Massaessyles: Syphax et la rencontre de Siga, 206 av JC".

Le colloque avait été organisé à Aïn Temouchent du 22 au 24 septembre 2018 et avait connu une forte participation de spécialistes en histoire ancienne et dans le domaine de la préservation du patrimoine de plusieurs centres de recherches d'Algérie et d'autres pays dont la Grèce, la Tunisie et la France.

Cette nouvelle publication de 520 pages vient concrétiser les engagements du HCA contenus dans les recommandations de cette rencontre internationale. Elle est disponible actuellement dans le réseau de distribution de l'ENAG, a-t-il fait savoir.

"Cette initiative traduit l'enga-

gement du HCA de garantir toutes les conditions pour la réussite de la recherche dans le domaine de l'histoire ancienne, car cet axe nécessite différents outils et mécanismes pour une lecture précise des événements historiques et des éclairages sur les repères de la personnalité algérienne à travers les âges", a relevé M. Assad.

La rencontre internationale "Le royaume des Massaessyles: Syphax et la rencontre de Siga, 206 av JC" a mis la lumière sur

les aspects et circonstances de la fondation du royaume amazigh dans un modèle unique, indépendant de toute influence étrangère et a abordé "quelques vérités historiques suivant une lecture algérienne objective, loin de toute démagogie et d'excès d'enthousiasme, a encore souligné le même responsable".

Le nombre total des titres édités par le HCA dépasse les 340, dans trois catégories, à savoir la catégorie scientifique concernant les travaux des rencontres

scientifiques, les études académiques et les consultations, de codification et de collecte des termes amazighs dans leurs différentes variations et de publications littéraires (roman, conte et traduction) et la catégorie relative à l'enseignement de la langue amazigh et des dépliant, selon Si El Hachemi Assad.

Depuis 2016, ces publications ont été caractérisées par l'édition conjointe pour garantir à ces titres une meilleure distribution, a-t-il fait remarquer. R C

Assemblée générale de l'ONU

## 2022-2032 proclamée décennie internationale des langues autochtones

Suivant les recommandations de sa Troisième Commission, chargée des questions sociales, humanitaires et culturelles, l'Assemblée générale de l'ONU a approuvé cette semaine une résolution proclamant 2022-2032 «Décennie internationale des langues autochtones», en vue d'attirer l'attention sur la «catastrophe» que représente la disparition de ces langues.

En 2007, l'Assemblée générale avait adopté la Déclaration sur les droits des peuples autochtones, qui appelle les Etats à prendre des mesures efficaces, en consultation et en coopération avec les peuples autochtones concernés, pour lutter contre les préjugés et éliminer la discrimination et pour promouvoir la tolérance, la compréhension

et les bonnes relations entre ces peuples et d'autres segments de la société.

La Déclaration appelle également à la promulgation de politiques et de lois visant à préserver et à renforcer les langues autochtones.

Cette semaine a également été marquée par la clôture de l'Année internationale des langues autochtones, célébrée lors d'un événement au siège de l'ONU à New York.

A cette occasion, le Président de l'Assemblée générale, Tijjani Muhammad-Bande, a appelé le monde à continuer de promouvoir ces langues qui disparaissent à un rythme alarmant. «Alors que nous célébrons la clôture de l'Année internationale des langues autochtones, il est important que

nous nous consacrons de nouveau à la cause de la promotion de ces langues», a-t-il plaidé.

«Nous devons réaliser que dans les langues, il y a des idées scientifiques, des conseils de sagesse et des pratiques communautaires qui font passer les civilisations d'une étape à l'autre», a dit M. Muhammad-Bande lors de cet événement organisé York par l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco) et le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat des Nations unies (DESA).

Racim C.



Formation de base

## Zetchi appelle les clubs à travailler

LE PRÉSIDENT de la Fédération algérienne de football (FAF), Kheireddine Zetchi a appelé les clubs de football et les fédérations sportives à revenir à la formation de base et choisir les meilleurs éléments loin du népotisme, citant l'exemple de l'Académie de Paradou qui a formé d'excellents joueurs ayant brillé avec leurs clubs européens et l'équipe nationale.

S'exprimant en marge de la cérémonie de signature de protocoles d'accords avec quatre fédérations nationales et le ministère de la Jeunesse et des Sports pour l'exploitation des infrastructures et installations sportives, M. Zetchi a exhorté «les fédérations sportives et les clubs de football à revenir à la formation de base et choisir les meilleurs éléments, en laissant les entraîneurs travailler tranquillement sans népotisme».

A cette occasion, M. Zetchi a évoqué son expérience à la tête du club Athlétique Paradou et son académie de football qui a donné des joueurs ayant contribué au sacre de l'équipe nationale à la CAN 2019.

«Nous œuvrons actuellement à reproduire l'expérience de l'académie de Paradou au niveau de la FAF. Nous nous engageons à créer de véritables écoles de formation à Sidi Bel-Abbès et à Ain Sefra (Naama)», a fait savoir M. Zetchi, soulignant que «le Sud algérien regorge de talents qui méritent d'être valorisés».

La FAF vient d'achever la première phase de réalisation du centre de formation de Tlemcen, a fait savoir M. Zetchi, précisant qu'un avis d'appel d'offres sera lancé pour entamer la deuxième phase des travaux qui devront prendre 18 mois.

«Notre demande pour le lancement sans délais de la réalisation d'écoles de football a été acceptée par le ministère et le DT de la FAF a lancé une large opération de sélection pour choisir 24 joueurs nés entre 2004-2005 et former une première promotion. L'opération a été

lancée en août dernier et nous espérons voir émerger des talents pour les quatre prochaines années», a-t-il ajouté.

Concernant le projet du centre de Sidi Bel Abbès, le même responsable a indiqué qu'«une opération de sélection des benjamins nés entre 2006 et 2007 a été entamée au niveau de toutes les régions du pays pour attirer un grand nombre de joueurs pouvant atteindre 60 éléments». La FAF a conclu un accord avec une école espagnole pour superviser les jeunes talents à l'école de formation de Khemis Meliana (wilaya d'Ain Defla).

Relevant que les joueurs évoluant au centre de Sidi Bel-Abbès seront encadrés par des techniciens de l'école sportive française, le même responsable a indiqué que la Fédération n'avait pas encore tranché entre l'école allemande ou argentine pour encadrer les jeunes de l'annexe du lycée sportif d'Ain-Sefra, l'objectif étant de «créer une expérience algérienne unique», a-t-il dit.

Pour le président de la FAF, «les enfants compétents seront pris en charge à travers le suivi médical, la nutrition et le volume horaire des entraînements», indiquant que l'Algérie «aura des champions dans d'autres disciplines car nous avons des talents dans différentes spécialités sportives». Cet accord signé avec la FAF, en présence du président Zetchi, permettra de mettre en exploitation le centre de regroupement sportif de Sidi Bel Abbès et l'annexe du lycée sportif d'Ain-Sefra(Naama).

De son côté, le ministre a fait l'éloge de l'Académie du Paradou qui a formé plusieurs joueurs, et a exporté ses meilleurs footballeurs en Europe. Il y'a des milliers de Boudaoui non seulement à Béchar, mais dans toutes les régions du pays, et il y a également de nombreux de Bensebaini, non seulement à Constantine mais ailleurs, et les exemples sont nombreux.

CAF Awards 2019/But de l'année

## Mahrez et Belaïli en concurrence

LES DEUX internationaux algériens : Riyad Mahrez (Manchester City/Angleterre) et Youcef Belaïli (Ahly Djeddah/Arabie saoudite), ont été nommés pour le trophée du but de l'année, par la Confédération africaine de football (CAF), dans le cadre de la 28e édition de CAF Awards.

Mahrez a été retenu pour son but en demi-finale de la CAN-2019 face au Nigeria (2-1), inscrit sur coup franc direct dans le temps additionnel, et Belaïli pour sa réalisation contre la Guinée (3-0) en 1/8<sup>e</sup> de finale de la même épreuve, marquée dans un angle fermé.

Quatre autres buts ont été retenus par l'instance africaine, il s'agit de la Sud-africaine Amanda Mthandi face au Zimbabwe (tournoi de la COSAFA), le Malien Abdoulaye Diaby face à la Mauritanie (CAN-2019),

le Malien Amadou Haidara face à l'Angola (CAN-2019), et le Congolais Idris Mbombo (Al-Hilal du Soudan) face à Nkana FC (Coupe de la Confédération). Le vote se fait auprès des internautes sur le site de la CAF.com.

Mahrez et Belaïli sont également nommés au titre du meilleur joueur africain, en compagnie d'un autre international algérien Ismaël Bennacer (Milan AC/Italie), selon la liste des dix finalistes dévoilée dernièrement par la CAF.

Belaïli figure dans la liste des 5 nominés dans la catégorie du joueur africain interclubs de la CAF, lui qui avait remporté la Ligue des champions d'Afrique avec son ancien club l'ES Tunis.

La cérémonie de la 28<sup>e</sup> édition de CAF Awards, aura lieu le mardi 7 janvier 2020 à l'hôtel Citadelle Azur de Hurgada (Egypte).

Ligue I Mobilis (15<sup>e</sup> journée)

## Le CRB ne veut pas lâcher prise

■ Le Chabab de Belouizdad tâchera de décrocher le titre honorifique de champion d'hiver lors de cette dernière journée de la phase aller avec la réception du MC Oran dans son antre du stade du 20-Août d'Alger.



Les gars du Chabab décidés à l'emporter

Par Mahfoud M.

Défait sur la plus petite des marges lors du dernier derby disputé face à l'USM Alger, la formation belouizdadie fera tout ce qui est en son possible pour prendre les trois points de ce match face aux Hamraoua même si la mission ne sera pas de tout repos. En effet, les Oranais avaient aussi perdu le derby de l'Ouest face à l'ASO et ambitionnent de revenir avec au moins le point du nul de ce déplacement à Alger. Pour la bande à Amrani, l'erreur n'est pas permise au risque de perdre cette première place du championnat. Le dauphin, le Mouloudia d'Alger aura un déplacement périlleux à effectuer étant donné qu'il se rendra à Constantine pour croiser le fer avec le Chabab local. Le Doyen des clubs algériens qui reste sur

une qualification en Coupe arabe souhaite enchaîner en décrochant les trois points de ce match, ce qui lui permettra de coller plus au leader, et pourquoi pas le déloger au cas où il perdrait. Toutefois, les gars de Cirta ne l'entendent pas de cette oreille et feront tout ce qui est de leur possible pour prendre les trois points du succès et confirmer leur retour en force ces derniers temps. L'USMA qui s'est repris avec son succès à domicile face au CRB souhaite bien négocier son déplacement à Sidi Bel Abbès, même si elle sait que cela sera difficile étant donné que les locaux jouent leur survie en Ligue I. La JS Kabylie donnera la réplique au NC Magra dans une rencontre qui semble être dans ses cordes, même si elle doit être méfiante sachant que cette équipe qui joue sa survie

en LI se donnera à fond pour réussir un bon résultat. Le Paradou AC qui a battu le NAHD lors de la précédente journée espère continuer sur sa lancée et l'emporter à domicile face à l'AS Ain M'ilia une des rencontres entre mal classés. Pour ce qui est du reste matches, ils devraient être en faveur des équipes locales, même si tout reste possible dans un match de 90 minutes.

M. M.

**Le programme :**  
**Samedi 21 décembre 2019:**  
CRB-MCO (15h)  
USB-NAHD (16h)  
JSK-NCM (16h)  
ESS-JSS (16h)  
PAC-ASAM (16h)  
ASO-CABBA (17h)  
CSC-MCA (17h45)  
USMBA-USMA (18h45)

Ligue II (15<sup>e</sup> journée)

## L'OM veut terminer l'aller en force

Même s'il a déjà assuré le titre honorifique de champion de l'aller, le leader de la Ligue II, l'O Médéa, souhaite confirmer lors de cette dernière journée de cette phase en revenant

avec les trois points de son déplacement à Skikda face à la Jeunesse locale. Les gars du Tétéri savent ce qui les attend et sont conscients de la difficulté de la tâche mais ils restent convaincus que tout reste possible et qu'ils peuvent donc revenir avec au moins le point du nul de cette rencontre. De son côté, le poursuivant, le WA Tlemcen qui joue à domicile ne devrait pas trouver de peine à l'emporter face au MO Béjaïa qui altère le bon et le moins bon ces derniers temps. Les gars de la ville des Ziannides qui savent qu'il

leur sera difficile de rejoindre Médéa souhaite au moins s'accrocher à cette seconde place qui lui permet de décrocher le billet de l'accession en Ligue I. Le RC Relizane qui est bien installé à la troisième place se rendra à Oran pour croiser le fer avec l'ASMO dans le derby de l'Ouest. Pour sa part, le RC Arba qui est aussi à la troisième place rendra visite au MC Saïda et aura fort à faire pour revenir avec un résultat probant. Les autres rencontres devraient logiquement revenir aux formations locales, sauf surprises.

I. M.

**Le programme :**  
**Samedi 21 décembre à 15h :**  
ASB-MCEE  
ASMO-RCR  
JSMS-OM  
USMH-DRBT  
USMA-An-ASK  
MCS-RCA  
JSMB-OMA (16h)  
WAT-MOB (16h)

# LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejourdalgerie.com>

Tizi Ouzou

## Deux personnes tuées dans un accident de la route

DEUX personnes ont trouvé la mort dans la soirée de mercredi dernier dans un accident de la route survenu sur les hauteurs de Tala Guiléf dans la commune de Boghni (35 km au sud de Tizi Ouzou). Selon les indications fournies par la Protection civile, à l'origine du drame le dérapage d'un véhicule léger suivi d'une chute dans un ravin de plus de 600 mètres aux environs de 22h30. Les éléments de la

Protection civile, intervenant de nuit et dans une zone de montagne, ont éprouvé des difficultés à faire remonter les corps des deux victimes, un homme de 36 ans et une femme de 30 ans. Les corps sans vie ont été acheminés vers la morgue de l'hôpital de Boghni alors qu'une enquête a été ouverte par les services de sécurité pour élucider les circonstances exactes de ce drame. **Hamid M.**

Foot/ Ligue 1

## «La phase retour va démarrer une fois les matchs en retard apurés»

LE PRÉSIDENT de la Ligue de football professionnel (LFP) Abdelkrim Medouar, a insisté vendredi sur la nécessité d'apurer les matchs en retard de la Ligue 1, pour pouvoir entamer la phase retour de la compétition. «Au total il y a huit matchs en retard à disputer, nous avons des difficultés avec les rencontres notamment de Paradou AC (quatre matchs) et l'USM Alger (trois matchs). La 16<sup>e</sup> journée, marquant le début de la phase retour, sera programmée une fois l'ensemble des matchs en retard apurés», a-t-il indiqué sur les ondes de la Radio nationale. Le Paradou AC et l'USM Alger, en compagnie de la JS Kabylie sont engagés dans les compétitions africaines interclubs. Le PAC, lanterne rouge du championnat reste en lice en Coupe de la Confédération, alors que l'USMA et la JSK disputent la Ligue des

champions. La 17<sup>e</sup> et dernière journée de la première partie de la saison se jouera samedi, et sera marquée par le choc entre le CS Constantine et le MC Alger, alors que le leader le CR Belouizdad accueillera le MC Oran. Par ailleurs, le premier responsable de la LFP a évoqué les grands contours du nouveau cahier des charges du professionnalisme, qui verra notamment l'instauration, à partir de la saison 2020-2021 d'une Ligue professionnelle à 18 clubs. «Il y a certaines conditions, dont les clubs devront se soumettre. Je parle de la domiciliation et la nécessité pour chaque équipe de se doter d'un stade fixe pour accueillir ses adversaires. Si les règlements seront appliqués à la lettre, certains clubs seront rétrogradés en division 2 amateur», a-t-il averti.

**Racim S.**

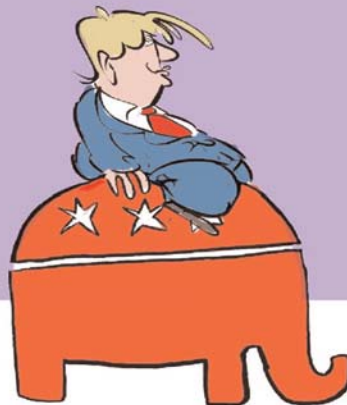
CAC «Emir Abdelkader» d'Oran

## Le directeur démis de ses fonctions

LE DIRECTEUR du Centre anti-cancer «Emir Abdelkader» de Messerghine (Oran), Mohamed Abed, a été démis, mardi, de ses fonctions de premier responsable de cet établissement. Il a été muté à un EPH à Hammam Bouhjar (Ain Temouchent), a-t-on appris de la Direction locale de la santé et de la population (DSP). La mesure a été prise suite à une enquête ministérielle sur la gestion du CAC qui a révélé plusieurs dysfonctionnements, a précisé à l'APS le chargé de la communication de la DSP, Youcef Boukhari. L'enquête a été ordonnée par le ministre de la Santé et de la Population, Mohamed Miraoui, lors de sa visite à cet établissement en novembre dernier. Plusieurs problèmes ont été soulevés par les malades et les équipes soignantes, en présence du ministre, qui avait aussitôt annoncé qu'une commission ministérielle sera dépêchée pour

enquêter sur la situation dans cet établissement spécialisée. Youcef Boukhari a ajouté que cette commission avait effectué plusieurs visites au CAC d'Oran, à l'issue desquelles plusieurs mesures ont été préconisées pour améliorer la prise en charge des patients, dont celle prise à l'encontre de Mohamed Abed et sa mutation à un EPH à Hammam Bouhjar, a-t-il noté. Le directeur d'un EPH de Tiarét, M. Battouche, a été nommé à la direction du CAC d'Oran. Les passations de consignes entre les deux responsables ont été faites mardi après-midi, a encore ajouté M. Boukhari. Par ailleurs, la même source a fait état de la nomination du directeur de l'hôpital pédiatrique de Haï El Manzah (ex-Canastel) à la tête de la DSP de Béchar. Il a été remplacé par M<sup>me</sup> Amel Khellaf, ancienne directrice d'un établissement spécialisé mères-enfants à Adrar. **O. N.**

Les républicains tentent de sauver trump  
De destitution



LOUIS

Djalou@hotmail.com

Musique

## Il y a trente ans disparaissait le maître zornadji Boualem Titiche

■ Il y a trente ans disparaissait une icône de la culture populaire algéroise dont le nom est à jamais associé à la zorna, un style musical typique d'Alger et ses environs.

Par Racim C.

Boualem Titiche, le plus grand musicien de zorna vit toujours à travers une relève prolifique qui perpétue cet art jusqu'à adopter en toutes circonstances le costume traditionnel algérois, si cher à l'illustre zornadji. Boualem Titiche, Boualem Mansouri de son vrai nom, était le plus célèbre instrumentiste de zornadja, un style musical héritée de l'époque ottomane. Il est à la zorna, ou ghaïta, ce que Mustapha Skandrani est au piano, Abdelghani Belkaid-Ahmed au violon, ou encore Allou (Debbah Ali) à la derbouka. Il se faisait un point d'honneur de perpétuer la zorna, portée par la ghaïta, les tbilet et le tbel, habillé en costume traditionnel algérois: «serwal testifa» (pantalon traditionnel), «bediaa» (gilet brodé), chechia stamboul (le couvre-chef propre aux citadins) et babouches aux pieds, devenant ainsi l'ambassadeur d'une tenue vestimentaire en perte de vue. Ce costume deviendra plus tard un habit de fête pour les enfants et sera repris sous plusieurs déclinaisons dans les spectacles, notamment ceux du ballet national. Dès son jeune âge, Boualem, né en 1908 à El Biar (Alger), accompagnait son père Hadj Ahmed à la percussion (tbilette). Hadj Ahmed, lui-même maître zornadji, devait léguer à son fils l'amour de cette musique, la rigueur dans l'interprétation, l'importance accordée au costume, mais aussi le pseudonyme «Titiche». Son souffle exceptionnel, Boualem le mettra également au service du sport, en rejoignant la section course à pied du Mouloudia D'Alger. En 1932, Boualem Titiche crée son propre orchestre, se rapproche



des associations de musiques andalouses El Mossilia et El Djazairia et remporte, la même année, le cross de rue organisé entre Bologhine et Ain Benian. Après l'indépendance, il commence à animer des spectacles et accompagner des chanteurs à succès de l'époque. Boualem Titiche se consacra, par la suite, à l'enseignement de la zorna – musique à l'origine militaire jouée en plein air – au conservatoire de son quartier à El Biar.

## Retour remarqué de la zorna

Nombre de maîtres zornadji formés par les soins de Boualem Titiche créeront à leur tour des orchestres de zorna reconnus, à l'image de la troupe «Nouba», qui essaimeront à l'étranger pour animer les fêtes d'Algérie. Mariages, baptêmes et autres cérémonies familiales, la traditionnelle zornadja s'invite

à toutes les réjouissances, malgré la brève apparition d'orchestres plus contemporains ces dernières années. Et cet engouement n'a rien d'un effet de mode. La zornadja s'est même trouvée un allié sûr et c'est à travers Internet que les troupes, qui se comptent par dizaines, proposent leurs services pour animer les fêtes familiales, dans le strict respect de la tradition musicale et vestimentaire. Tout en s'autorisant quelques adaptations, ces orchestres se revendiquent souvent comme élèves de Boualem Titiche, principal argument des prestations qu'ils proposent. Trente ans après la disparition de Boualem Titiche, disparu en décembre 1989, la zornadja s'impose de plus en plus comme la musique de réjouissance par excellence. Dans les fêtes familiales, mais aussi dans des cérémonies et événements officiels, et les spectacles de rue à Alger. **R. C./APS**